

Réalisation d'études d'infrastructures routières sur les routes départementales

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	SMOE - 202604021451
Date limite de remise des plis	29/10/2026 à 15h30.
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Département de la Seine-Maritime

Direction Générale Adjointe Aménagement et Mobilités – Direction des Routes - Service Maitrise d'Ouvrage et Expertises

Représentant : Le président du Département de la Seine-Maritime

Adresse : Hôtel du Département

CS 56101

Quai Jean Moulin

76101 ROUEN CEDEX

Site internet : <https://www.seinemaritime.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.mpe76.fr>

Les services gestionnaires du marché sont désignés ci-après selon les lots suivants :

le Service Études et Travaux de Rouen pour le lot 1.

le Service Études et Travaux de Dieppe pour le lot 2.

le Service Études et Travaux du Havre pour les lots 3 et 5.

Le Service Maitrise d'Ouvrage et Expertises pour le lot 4.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Réalisation d'études d'infrastructures routières sur les routes départementales**

La réalisation d'opérations routières décidées par le Département nécessite de disposer de moyens d'études pour définir les aménagements et les caractéristiques des projets.

Code CPV	Libellé CPV
71300000-1	Services d'ingénierie

Code nomenclature interne lots 1 à 4 : 71.04 ETUDES - CONSEILS - ENQUETE ET SONDAGES DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Code nomenclature interne lot 5 : 70.08 ETUDES, CONSEILS, ENQUÊTES DANS LE DOMAINE HORTICULTURE, FORESTIER, PAYSAGER, ENVIRONNEMENTAL

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Réalisation d'études d'infrastructures routières sur les routes départementales
	Acheteur	Département de la Seine-Maritime
	Type de contrat	Accord cadre mono attributaire de prestations intellectuelles à bons de commande passé sans minimum et avec un montant maximum pour chaque lot en application des articles R2162-4.2, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique.
	Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).
	Structure	5 lots
	Durée	4 ans à compter de la notification du contrat
	Développement durable	Clauses environnementale et sociale et critère environnemental
	Pénalités de retard	$P = V \times R / 3000$
	Variation des prix	Révisibles $P(n) = P(o) [0,125 + 0,875 \times ING(n)/ING(o)]$
	Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 5 lots :

Type	Objet, délai
Lot n°1	Études géométriques, assainissement, environnement - Secteur de Rouen - montant minimum 0,00 € HT - montant maximum 800 000,00 € HT
Lot n°2	Études géométriques, assainissement, environnement - Secteur de Dieppe - montant minimum 0,00 € HT - montant maximum 800 000,00 € HT
Lot n°3	Études géométriques, assainissement, environnement - Secteur du Havre - montant minimum 0,00 € HT - montant maximum 800 000,00 € HT
Lot n°4	Études hydrauliques et d'hydrologie - montant minimum 0,00 € HT - montant maximum 600 000,00 € HT
Lot n°5	Études paysagères - montant minimum 0,00 € HT - montant maximum 300 000,00 € HT

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent. Les pièces de l'offre seront présentées en autant de fois qu'il y a de lots.

L'allotissement retenu distingue, d'une part, les prestations territorialisées réparties par secteurs géographiques (lots 1 à 3) et, d'autre part, les prestations à usage transversal destinées à l'ensemble des services (lots 4 et 5).

■ Environnement

Les candidats s'engagent à mettre en œuvre, dans le cadre des missions exécutées pour le marché, des actions en faveur de l'environnement pendant l'exécution de la prestation, telles que définies dans l'offre des candidats et l'article 6.4 du Cahier des Clauses Particulières.

■ Écoconception et frugalité

Les candidats s'engagent, pour l'ensemble des prestations réalisées au titre du présent marché, à adopter une démarche d'éco-conception fondée sur les principes de frugalité, d'optimisation des ressources et de réduction des impacts environnementaux, telles que définies dans l'offre des candidats et l'article 6.3 du Cahier des Clauses Particulières.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Durée du contrat :

Le contrat est conclu pour une durée d'un 4 ans à compter de la notification du contrat.

La durée de validité de l'accord-cadre est la période pendant laquelle les bons de commande peuvent être émis. La prestation peut quant à elle être postérieure à la fin du contrat dans la limite de 3 mois dès lors que les bons de commande sont émis durant la période de validité de marché

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.mpe76.fr>.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la Consultation (RC)
- Acte d'Engagement (AE) par lot
- Cahier des Clauses Particulières (CCP) commun à tous les lots et ses 5 annexes (réunies dans un seul document PDF) :

Annexe 1 - **DOSSIER DE PRISE EN CONSIDERATION**

Annexe 2 - **COMPOSITION TYPE DU DOSSIER D'APS OU DE PROJET**

Annexe 3 - **SOMMAIRE TYPE D'UN DOSSIER DUP AVEC ETUDE D'IMPACT**

Annexe 4 - **SOMMAIRE TYPE D'UN DOSSIER D'AUTORISATION UNIQUE IOTA**

Annexe 5 - **DÉLIMITATION**

- Bordereau de Prix Unitaires (BPU) par lot,
- Détail Estimatif (DE) uniquement pour les lots 4 et 5 : servant à l'analyse des offres (pièce non contractuelle)
- Études types uniquement pour les lots 1, 2 et 3,
- Cadre de Sous détail des Prix Unitaires,
- Pages de garde de Sous détail des Prix Unitaires (SDPU) :
 - Lots n° 1, 2 et 3 : prix n° 69, 76, 91 et 126
 - Lot n° 4 : prix n° 2, 7 et 17
 - Lot n° 5 : prix n° 1 et 10
- Page de garde du mémoire méthodologique,
- Page de garde du mémoire environnemental.

Le candidat reconnaît avoir reçu et vérifié la totalité du contenu du dossier de consultation et ne pourra élever aucune contestation quant à l'absence d'une de ces pièces ou de son contenu dès lors qu'il aura remis une offre.

■ Modification de détail du dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres et reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.mpe76.fr>. À cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel sur le profil d'acheteur

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Le marché sera attribué à une entreprise unique ou un groupement.

Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera

retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.mpe76.fr>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Département de la Seine-Maritime
Direction des Routes – Service Marchés et Domaine Public
3 avenue du Grand Cours – BP 73
76001 ROUEN CEDEX 1

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents exclusivement au format PAdES.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Signature des offres :**

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que l'acheteur accepte les offres sans signature à la remise des plis et qu'elle n'est plus demandée sur la plateforme. Cette signature électronique sera demandée ultérieurement au candidat retenu lors de l'attribution du marché.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Formulaires DC1 et DC2 ou équivalent	À compléter. Ces documents sont disponibles sur l'adresse internet suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
Ou Document Unique Marché Européen (DUME)	Les candidats peuvent utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME). Il s'agit d'un document rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles. Ce document est disponible sur l'adresse internet suivante : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
Liste des études en lien avec l'objet du marché	Liste des principales études effectués (3 dernières années), correspondant à chacun des lots pour lequel le candidat a soumissionné indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique en lien avec l'objet du marché
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Document	Descriptif
Références	L'acheteur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références d'études attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat, portant notamment sur : Lots n° 1, 2 et 3 : la réalisation d'études préliminaires d'opérations routières, d'études géométriques et d'assainissement de niveau APS, d'études d'impact, de dossiers d'enquête DUP / Code de l'Environnement et loi sur l'eau, de prestations d'un spécialiste en environnement pour la réalisation des études faune-flore, des dossiers d'incidence NATURA 2000 et comme expert au sein de l'équipe projet pour accompagner la conduite des études, de prestations d'un spécialiste en hydraulique routière, de prestations d'études acoustiques, de prestations d'un spécialiste en communication (documents de présentation, plaquette, mise en forme des dossiers d'enquête et des dossiers de concertation ou de prise en considération), et la réalisation d'études géométriques et d'assainissement de niveau projet. Lot n° 4 : la réalisation d'études hydrauliques et d'hydrologie du stade études préliminaires au stade projet, de dossiers Loi sur l'eau en autorisation comme en déclaration.. Lot n° 5 : la réalisation d'un diagnostic du paysage, des propositions d'intégration dans le paysage d'un projet routier et notamment sur l'optimisation du tracé et du profil en long, la réalisation d'études paysagères de niveau APS, projet et DCE pour des projets routiers neufs, des aménagements en place et des aménagements de carrefours, notamment des giratoires.
Capacités professionnelles, techniques et financières sous-traitants	Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par la personne publique. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit le contrat de sous-traitance.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit. Par ailleurs, et conformément à l'article R.2143-14 du Code de la Commande Publique, l'acheteur prévoit que les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui lui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

La plateforme de dématérialisation MPE76 dispose d'un espace numérique de stockage sécurisé intitulé « coffre-fort électronique ». Cet espace est ouvert aux entreprises, et permet d'y déposer les pièces relatives à leur candidature.

Il est fortement conseillé au candidat d'utiliser le coffre-fort électronique de la plateforme MPE76 (disponible sur le compte entreprise). Le coffre-fort électronique du compte « entreprise » de la plateforme MPE76 permet au candidat de ne pas fournir à nouveau les mêmes pièces toujours valables dans le cadre d'une consultation lancée sur la plateforme MPE76.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, à l'acte d'engagement une déclaration mentionnant l'ensemble des informations suivantes :

- la nature des prestations sous-traitées,
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé,
- le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant,
- les conditions de paiement prévues par le projet de marché de sous-traitance et le cas échéant, les modalités de variation des prix,
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant sur lesquelles le sous-traitant s'appuie ;

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il n'est pas placé dans un cas d'exclusion mentionné par les articles L2141.1 à L2141.5 et L2141.7 à L2141.11 du code de la commande publique.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement par lot dûment complété
Bordereau de prix unitaire	Bordereau de prix unitaire par lot complété
Détail Estimatif	Détails estimatifs du lot 4 et lot 5 complétés
Sous Détail des Prix	Sous détail des prix complétés : Lots n° 1, 2 et 3 : prix n° 69, 76, 91 et 126 Lot n° 4 : prix n° 2, 7 et 17 Lot n° 5 : prix n° 1 et 10
Mémoire méthodologique	Mémoire méthodologique détaillé indiquant la démarche retenue par le candidat pour réaliser la prestation, du ou des lot(s) correspondant, selon les éléments demandés ci-dessous.
Mémoire environnemental	Mémoire environnemental du ou des lot(s) correspondant, selon les éléments demandés ci-dessous.

Les détails estimatifs du lot 4 et du lot 5 ne sont pas des documents contractuels et n'ont vocation qu'à analyser le critère prix. Les quantités estimatives qui y sont indiquées n'engagent pas le Département de la Seine-Maritime.

Conformément à l'article R.2144-7 du Code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Pièces exigées au stade candidature	Présence effective des pièces exigées au stade candidature
2. Garanties professionnelles, techniques et financières	Garanties professionnelles, techniques et financières

■ Critères de jugement des offres :

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R.2152-7 du Code de la Commande Publique au moyen des critères suivants.

Critère	Complément
1. Prix (pondération 5)	Prix
2. Valeur technique (pondération 3)	La valeur technique de la prestation proposée dans une démarche d'éco-conception, la qualification et l'organisation de l'équipe et selon l'explication fournie dans le RC « Analyse de la valeur technique »
3. Valeur environnementale (pondération 2)	La valeur environnementale sera notée sur 10 selon l'explication fournie dans le RC « Analyse de la valeur environnementale », et portera sur la démarche proposée par le prestataire pour une conduite des études en respectant le principe de respect de l'environnement notamment la prise en compte du changement

Critère	Complément
	climatique. Le candidat devra démontrer sa capacité à intégrer les enjeux liés au changement climatique dans la conception et l'étude de l'infrastructure routière afin de garantir sa pérennité, sa résilience et la continuité du service.

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur 10**, la note pondérée est obtenue par multiplication du coefficient de pondération.

La note totale est notée : d'abord obtenue par addition des notes des critères sur 100,00, puis ramenée sur **10,00**

■ Analyse du critère prix

1. Pour les lots 1, 2 et 3 :

L'analyse financière des offres des entreprises est basée sur l'examen des bordereaux de prix unitaires et des sous-détails des prix remis par les candidats. La notation est réalisée par l'évaluation de 3 études types, dont la description figure dans la pièce « Études types ». Il s'agit de devis masqués.

Ils décrivent littéralement trois programmes d'études, représentatifs des prestations que le candidat pourra être amené à exécuter pour chaque lot. La déclinaison quantitative (3 estimations par lot) est établie préalablement par l'acheteur et reste sous pli cacheté. L'analyse financière sera réalisée après avoir complété les trois devis masqués par lot des prix renseignés au bordereau des prix unitaires remis pour l'offre.

- **La composante 1** est constituée du premier programme type « **Réalisation d'une étude d'itinéraire** ».

L'offre pour la composante 1 est notée sur 10 selon le sous-détail suivant :

- l'offre la moins disante obtiendra la note de 10,
- les notes attribuées aux autres offres seront inversement proportionnelles à l'offre la moins disante de la manière suivante :
- X : offre la moins disante
- Y : offre analysée
- Note : $(X/Y) \times 10$

- **La composante 2** est constituée du second programme type « **Opération structurante** ».

L'offre pour la composante 2 est notée sur 10 selon le sous-détail suivant :

- l'offre la moins disante obtiendra la note de 10,
- les notes attribuées aux autres offres seront inversement proportionnelles à l'offre la moins disante de la manière suivante :
- X : offre la moins disante
- Y : offre analysée
- Note : $(X/Y) \times 10$

- **La composante 3** est constituée du troisième programme type « **Opérations individualisées** ».

L'offre pour la composante 3 est notée sur 10 selon le sous-détail suivant :

- l'offre la moins disante obtiendra la note de 10,
- les notes attribuées aux autres offres seront inversement proportionnelles à l'offre la moins disante de la manière suivante :
- X : offre la moins disante
- Y : offre analysée
- Note : $(X/Y) \times 10$

Les trois notes sont cumulées et la somme sera divisée par 3 pour obtenir une note totale sur 10.

2. Pour les lots 4 et 5 :

Le prix le moins élevé obtiendra la meilleure note soit 10/10 et les écarts de note seront proportionnels aux écarts de prix (la note attribuée est obtenue en divisant le prix le moins élevé par celui proposé puis multiplié par 10).

Il sera apprécié au vu du montant total TTC du détail estimatif.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans les détails estimatifs du lot 4 et lot 5 seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toute pièce manquante pourra être réclamée par l'acheteur au candidat.

■ **Analyse du critère valeur technique**

La valeur technique sera appréciée par l'analyse du mémoire méthodologique. Ce mémoire devra présenter de manière exhaustive et le plus détaillé possible les points suivants :

- la démarche d'étude et la méthode proposée pour chaque phase d'études suivant les lots pour lesquels le candidat soumissionne dans une démarche d'éco-conception, d'optimisation des ressources et de réduction des impacts environnementaux, **(4 points)**,

Le candidat exposera les dispositions qu'il mettra en œuvre pour intégrer les principes d'écoconception dans l'exécution des prestations. Seront notamment appréciés la recherche de solutions à moindre impact environnemental, le recours au réemploi ou au recyclage des matériaux, la réduction des consommations de ressources, la justification des choix techniques, ainsi que les modalités de suivi et de traçabilité des arbitrages environnementaux.

-La qualification et l'expérience du ou des chefs de projet alloués à l'accord-cadre, **(2 points)**

L'expérience et la qualification du chef de projet seront appréciées sur la base des CV mobilisés par le candidat pour l'exécution du marché annexés au mémoire.

Il convient de rappeler que le chef de projet devra assurer le pilotage de la mission et la coordination de l'ensemble des intervenants et qu'il sera l'interlocuteur privilégié du responsable de l'étude et participer de ce fait à toutes les réunions techniques qui ponctueront le déroulement de la mission. Toute personne qui n'assurerait que partiellement ces fonctions ne peuvent être qualifiée de chef de projet ;

-La qualification et l'expérience des membres de l'équipe d'étude affectés aux différentes missions prévues au marché, **(2 points)**

La liste de l'ensemble des personnes affectées à chaque type de missions à réaliser devra être jointe.

L'expérience et la qualification des membres de l'équipe seront appréciées sur la base des CV des personnels mobilisés par le candidat pour l'exécution du marché annexés au mémoire. Les documents correspondants préciseront le nombre d'année d'expérience, le domaine de compétence et les spécialisations de chacun des membres de l'équipe d'étude, la formation initiale et les formations,

- l'organisation de l'équipe et notamment sa pertinence à gérer les interfaces avec les autres bureaux d'études et le respect des délais. **(2 points)**

Le candidat exposera les dispositions qu'il mettra en œuvre pour son organisation, sur la coordination et le suivi avec les autres bureaux d'études et ses actions pour garantir le respect des délais.

■ **Analyse de la valeur environnementale**

Le candidat devra démontrer sa capacité à intégrer les enjeux liés au changement climatique dans la conception et l'étude de l'infrastructure routière afin de garantir sa pérennité, sa résilience et la continuité du service.

Analyse de la vulnérabilité de l'infrastructure aux aléas climatiques **(5 points)**,

Le candidat précisera sa méthodologie pour identifier et évaluer les risques climatiques susceptibles d'affecter l'infrastructure dès la phase études, notamment :

- les risques d'inondation, de ruissellement et de submersion ;
- les phénomènes de sécheresse et de retrait-gonflement des argiles ;
- les épisodes de fortes chaleurs pouvant altérer - les chaussées et les équipements ;
- l'évolution des régimes de précipitations et - leurs incidences sur les ouvrages hydrauliques ;
- les mouvements de terrain liés aux événements climatiques extrêmes ;
- les effets du changement climatique sur les milieux naturels traversés par le projet.

Le candidat indiquera les données, référentiels et scénarios utilisés pour réaliser cette analyse ainsi que les outils mobilisés pour l'évaluation des risques.

Proposition de solutions d'adaptation et de résilience (5 points),

Le candidat présentera dans son mémoire les mesures envisagées pour améliorer la résilience de l'infrastructure dès la phase études face aux évolutions climatiques attendues, notamment :

- l'adaptation du dimensionnement des ouvrages hydrauliques ;
- la prise en compte des futurs épisodes pluvieux extrêmes ;
- l'optimisation du drainage et de la gestion des eaux pluviales ;
- le choix de matériaux et de techniques constructives adaptés aux variations de température ;
- les solutions favorisant l'infiltration et la gestion à la source des eaux de ruissellement ;
- les aménagements permettant de limiter les îlots de chaleur et de préserver les continuités écologiques ;

La somme des notes pondérées par critère donnera une note globale par offre.

Les offres seront classées par ordre décroissant des notes ainsi obtenues. L'offre la mieux classée sera retenue.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Régularisation des offres**

Conformément à l'article R.2152-2 du Code de la Commande Publique, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition dans un délai approprié, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Toute pièce manquante non substantielle pourra être réclamée par le Département au candidat. Si l'offre n'était pas régularisée dans le délai imparti, l'offre du candidat serait rejetée.

■ **Négociations :**

Les négociations sont interdites.

■ **Documents à remettre par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le contrat**

Conformément aux dispositions des articles R.2143-6 à R.2143-9 et R.2143-16 du Code de la Commande Publique et à l'arrêté du 22 mars 2019, les pièces justificatives suivantes devront être produites par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales datant de moins de 6 mois.
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise datant de moins de 6 mois.

Document	Descriptif
SIREN Art R2143-9 du code de la commande publique	Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification permettant au maître d'ouvrage d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.
Redressement judiciaire	Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun cas mentionné aux articles L.2141-1 à L.2141-5, L.2141-7 à L.2141-11, L.2341-1 et L.2341-5 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (attestation présente dans le DC1).
Travailleur étranger/Travailleur détaché	Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R.1263-12 (travailleurs détachés), D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 (cocontractant établi à l'étranger) ou D.8254-2 à D.8254-5 (liste des salariés étrangers) du code du travail.
RIB	Relevé d'identité bancaire
Attestations d'assurance	Attestations d'assurance en cours de validité

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, remettre ces documents au stade du dépôt de leur offre. Conformément à l'article R.2144-7 du Code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le maître d'ouvrage.

À l'issue de l'attribution, l'acheteur demande au titulaire de signer obligatoirement l'acte d'engagement au format PADES.

Il est mis à disposition sur le profil du maître d'ouvrage un outil de signature intégrant le format PADES.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.mpe76.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rouen

53, avenue Gustave Flaubert
CS 50 500
76000 ROUEN
Téléphone : 02.35.58.35.00
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr
Télécopie : 02.35.58.35.03
Site internet : <http://rouen.tribunal-administratif.fr/>
Ou via www.telerecours.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@seinemaritime.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)